



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Première Commission

1^{ère} séance plénière

Mercredi 7 octobre 2015, à 10 heures

New York

Président : M. Van Oosterom (Pays-Bas)

La séance est ouverte à 10 heures.

Déclaration d'ouverture

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer souhaiter une très chaleureuse bienvenue à toutes les délégations qui participeront aux travaux de la Première Commission cette année. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec chacune d'entre elles dans les semaines à venir. J'espère que tout le monde à New York s'est remis du sommet sur les objectifs de développement durable et du débat général de la semaine dernière et que tous les participants en provenance de Genève se sont remis du décalage horaire.

Comme les années précédentes, nous avons un programme chargé pour la présente session, et je compte sur la coopération et la bonne volonté habituelles de toutes les délégations pour pouvoir m'acquitter de ma responsabilité et conduire les travaux de la Première Commission à une issue fructueuse cette année. Je suis convaincu que nous avons la volonté nécessaire pour mener nos travaux vite, bien et dans un esprit de coopération. En ma qualité de Président de la Commission, j'essaierai de diriger nos travaux de manière aussi neutre, technique, transparente et ouverte que possible. J'ambitionne de forger un consensus entre les États Membres sur toutes les questions de procédure,

comme le veut la pratique établie au sein de cette Commission.

Élection du Bureau

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que nous avons encore un poste de vice-président à pourvoir. Comme les délégations s'en souviendront, nous n'avons reçu aucune candidature du Groupe des États d'Afrique pour pourvoir ce poste le 15 juin, lors de l'élection des autres membres du Bureau (voir A/C.1/69/PV.25).

J'ai le plaisir d'informer la Commission que le Groupe des États d'Afrique a nommé M. Abiodun Richards Adejola, du Nigéria, pour le poste de vice-président de la Première Commission pour la présente session. Aucune autre candidature n'ayant été présentée pour ce poste, puis-je considérer que la Commission souhaite élire par acclamation M. Abiodun Richards Adejola, du Nigéria, au poste de vice-président de la Première Commission à sa soixante-dixième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je félicite chaleureusement M. Adejola de son élection. Je sais que je peux compter sur l'appui de tous les membres du Bureau, à savoir les trois Vice-Présidents : M. Abdulaziz AlAjmi, du Koweït, M^{me} Lachezara Stoeva, de la Bulgarie, et M. Abiodun Richards Adejola

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



du Nigéria, ainsi que la Rapporteuse, M^{me} Tasha Young du Belize. Je ne doute pas un instant que la Commission profitera énormément de leur sagesse collective, ce qui a déjà été le cas lors de nos séances précédentes avec le Bureau. Je sais, en outre, que la Commission continuera de bénéficier du plein appui du Bureau des affaires de désarmement et du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à signaler qu'une grande partie des informations dont je ferai part aux délégations au cours de la présente séance figure également dans la lettre que j'ai adressée et fait distribuer à toutes les délégations aujourd'hui – elle se trouve sur leurs bureaux. Ces informations serviront de référence pour les points et les principes clefs qui guideront la conduite des travaux de la Première Commission.

Les points évoqués dans cette lettre ne sont pas nouveaux, et je suis certain que nombre de délégations se souviendront d'avoir entendu d'autres Présidents de la Première Commission leur communiquer les mêmes informations au cours de séances d'organisation ou au début des trois phases des travaux de la Commission. Je veux croire que la communication de ces informations cette année facilitera la poursuite de nos travaux.

J'appelle à présent l'attention de la Commission sur le document A/C.1/70/1, qui contient une lettre datée du 18 septembre 2015 que m'a adressée le Président de l'Assemblée générale. Cette lettre reprend les décisions prises par l'Assemblée générale, à sa 2^e séance plénière, tenue le même jour, au sujet des questions renvoyées à la Première Commission. À cette séance, l'Assemblée a décidé de renvoyer 21 points de l'ordre du jour – les points 5, 88 à 105, 120 et 135 – à la Première Commission pour examen au cours de la présente session, dont 18 – les points 88 à 105 – portent sur les questions de désarmement et de sécurité internationale.

Le point 5 de l'ordre du jour porte sur l'élection du Bureau des grandes commissions pour la soixante et onzième session, et je reviendrai dans le courant de la journée sur cette question dans ma déclaration. Au titre du point 120 de l'ordre du jour sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, la Commission examinera son programme de travail et son calendrier provisoires pour la soixante et onzième session et prendra une décision y relative. Le point 135, relatif à la planification des programmes, a été renvoyé à toutes

les grandes commissions et à la plénière de l'Assemblée générale dans le prolongement des efforts visant à élargir le débat sur l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi des rapports. La Première Commission procédera à l'examen de ce point de l'ordre du jour si l'Assemblée lui renvoie un rapport sur cette question.

Je vais maintenant présenter plus en détail le programme de travail et le calendrier provisoires de la Commission tels que proposés dans le document A/C.1/70/CRP.1, qui a été distribué dans la salle de conférence aujourd'hui. Il contient des informations identiques à celles qui ont été adoptées dans la décision 68/520 B de l'Assemblée générale en date du 19 juin 2015.

Comme cela est indiqué dans le document A/C.1/70/CRP.1, la Première Commission débutera ses travaux de fond demain jeudi 8 octobre. Elle tiendra au total 25 séances et devrait achever ses travaux le 9 novembre, conformément à la recommandation du Bureau, approuvée par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière.

Conformément à la pratique établie à la Première Commission et comme l'indique le programme de travail provisoire pour la présente session, les travaux de la Commission s'effectueront en trois phases, à savoir le débat général, le débat thématique, et la prise de décisions sur tous les projets de résolution et de décision. Je vais revenir brièvement sur ce qui nous attend dans le cadre de chacune de ces phases.

La première phase, à savoir le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs aux questions de désarmement et de sécurité internationale, se tiendra du 8 au 16 octobre sur 7 séances au total. Pendant cette phase de nos travaux, la Commission procédera à son échange de vues habituel avec le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement concernant le suivi des résolutions et des décisions adoptées par la Commission à ses précédentes sessions et la présentation des rapports. Cet échange doit avoir lieu le 9 octobre. Et pendant le débat général également, le 15 octobre, le Président de l'Assemblée générale s'adressera à la Première Commission.

À l'issue du débat général, la Commission consacra une demi-séance officieuse, soit 90 minutes, aux déclarations de représentants d'organisations non gouvernementales, après quoi les délégations pourront faire des observations ou leur poser des questions. Sur

la base de ces consultations tenues par le Président, cette séance se tiendra comme elle l'a été les années précédentes. Pour utiliser au mieux le temps dont nous disposons pendant le débat général, je propose que nous maintenions la pratique consistant à recourir à une liste évolutive d'orateurs, qui reste actuellement ouverte à toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole.

Je sais qu'un grand nombre de délégations se sont déjà inscrites sur la liste, et j'invite celles qui comptent intervenir mais ne se sont pas encore inscrites à le faire au plus tôt. Comme l'indique le programme de travail, la liste des orateurs pour le débat général sera close le vendredi 9 octobre, à 18 heures.

Je rappelle également à toutes les délégations inscrites sur la liste qu'une liste évolutive signifie qu'elles doivent être prêtes à prendre la parole à n'importe quel moment, éventuellement même une séance plus tôt qu'initialement prévu. Pour utiliser au mieux les ressources qui nous sont allouées, j'engage instamment toutes les délégations qui prennent la parole à bien vouloir s'en tenir à la pratique habituelle de la Commission en limitant leurs déclarations à 10 minutes au plus lorsqu'elles interviennent à titre national, et à 15 minutes lorsqu'elles prennent la parole au nom d'un groupe de délégations. Comme à l'accoutumée, la priorité sur la liste sera accordée aux représentants de haut niveau. Des gadgets « d'un autre temps » seront distribués aux délégations pour les aider dans la gestion de leur temps de parole. Offerts par la présidence, ils seront sur leurs bureaux demain matin.

À cet égard, j'invite toutes les délégations aux déclarations relativement longues à en prononcer un résumé concis et à mettre en ligne la version complète sur le site Web de la Première Commission, QuickFirst, si elles le souhaitent.

Pour toutes les délégations ayant besoin d'aide pour accéder à ce site, prière de prendre contact avec le secrétariat de la Commission.

La deuxième phase des travaux de la Commission sera consacrée au débat thématique sur des points spécifiques, ainsi qu'à la présentation et à l'examen de l'ensemble des projets de résolution et de décision. Ce débat se déroulera du lundi 19 octobre à la matinée du lundi 2 novembre, sur 12 séances au total. Conformément à la pratique établie par la Commission, le programme de travail pour nos débats thématiques est détaillé dans le calendrier indicatif figurant dans le

document A/C.1/70/CRP.2, qui a également été distribué dans la salle de conférence.

Au cours de la deuxième phase de ses travaux, la Commission examinera les domaines respectifs énumérés dans le calendrier, qui comprennent les sept groupes de questions sur lesquels portent en règle générale les travaux de la Commission au cours de cette phase : armes nucléaires; autres armes de destruction massive; espace extra-atmosphérique (aspects du désarmement); armes classiques; désarmement et sécurité sur le plan régional; autres mesures de désarmement et sécurité internationale; et mécanisme de désarmement. Pour chacun des sept groupes, nos travaux seront scindés en deux parties. La première commencera sous forme officielle avec un groupe d'experts ou des conférenciers invités, selon le cas, et sera suivie d'une séance informelle de questions-réponses. Dans ce débat, les délégations qui prennent la parole seront invitées à poser des questions concises plutôt que de lire des déclarations. La deuxième partie sera officielle et comprendra les interventions et déclarations des délégations, y compris la présentation de projets de résolution et de décision.

Dans la matinée du 19 octobre, le premier jour du débat thématique, et conformément à la pratique établie, la Commission procèdera à un échange de haut niveau avec le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et d'autres fonctionnaires de haut niveau dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. Pour stimuler un échange animé sur la situation actuelle en matière de maîtrise des armements et de désarmement, et compte tenu de l'intérêt témoigné par les délégations à l'égard d'un sujet spécifique, dans le cadre de cet échange de vues, je proposerais que nous nous concentrons cette année sur le même sous-thème que celui qui a été examiné l'année dernière, à savoir : l'accroissement de la capacité des organisations internationales de s'attaquer au problème des armes de destruction massive. Je crois que cette question reste d'actualité, et nous pouvons faire fond sur les perspectives dégagées l'an dernier. Suivant la pratique adoptée l'an dernier, un document de réflexion sur ce sous-thème sera distribué à l'avance.

Toujours au cours du débat thématique, la Commission tiendra des réunions-débats au titre du groupe de questions 5, relatif au désarmement et à la sécurité sur le plan régional, et du groupe de questions 7, sur le mécanisme de désarmement. En outre, une séance spéciale conjointe de la Première Commission et de

la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation, la Quatrième Commission, est prévue pour l'après-midi du 22 octobre, conformément à la résolution 69/38 de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 2014, pour aborder la question des menaces possibles à la sécurité et à la viabilité de l'espace. Une note explicative sur la façon dont nous allons procéder dans le cadre de ces séances a été affichée sur QuickFirst. Le 29 octobre se tiendra la cérémonie traditionnelle de remise des prix à la dernière promotion du programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement. La liste des orateurs pour le débat thématique sera ouverte le lundi 12 octobre, après la clôture de la liste des orateurs pour le débat général, le vendredi 9 octobre, comme je viens de l'expliquer.

Comme indiqué dans le programme de travail, la date limite d'inscription sur la liste des orateurs aux débats thématiques est fixée au jeudi 22 octobre à 18 heures. Les délégations qui ont l'intention de prendre la parole dans cette phase de nos travaux devraient également se rappeler que le temps imparti pour les déclarations faites par un membre à titre national est de 5 minutes, et de 7 minutes pour les déclarations faites au nom de plusieurs délégations. Avec l'assentiment des délégations, je compte appliquer ces délais respectueusement mais fidèlement, afin de permettre à la Commission d'achever ses travaux dans les délais et de nous épargner les difficultés liées au manque de temps. Je demande donc instamment à toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole à ce stade de bien vouloir élaborer leur déclaration en fonction des délais impartis, dans notre intérêt à tous.

Le troisième et dernier débat, dans le cadre des travaux de la Commission, à savoir la prise de décision sur tous les projets de résolution et de décision, se déroulera de l'après-midi du lundi 2 novembre au lundi 9 novembre, sur six séances au total. Toutefois, la Commission s'est donné pour objectif d'achever ses travaux le vendredi 6 novembre. Par conséquent, la sixième séance, prévue le 9 novembre, se tiendra seulement si nécessaire.

Comme indiqué dans le programme de travail, la date limite de dépôt des projets de résolution et de décision est fixée au mardi 20 octobre à 12 heures. Ce délai laissera suffisamment de temps aux délégations pour d'éventuelles consultations, en même temps que pour la publication en temps voulu de tous les projets dans toutes les langues officielles.

La Commission maintiendra la pratique du dépôt des projets de résolution et de décision par voie électronique; les détails de ce processus de dépôt sont disponibles sur QuickFirst. Tous les projets déposés seront énumérés dans le document A/C.1/70/CRP.3, et ventilés en fonction des sept groupes de questions. Ces projets seront publiés ultérieurement sous forme de documents « L », lesquels comporteront sur leur page de titre la liste des délégations inscrites comme auteurs du projet avant son dépôt au Secrétariat. La liste des délégations qui se seront portées coauteurs des projets après leur dépôt figurera dans le document A/C.1/70/CRP.4 et ses versions révisées. Le détail de ce processus est également disponible sur QuickFirst.

Je tiens à rappeler à toutes les délégations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et la Cinquième Commission ont besoin de temps pour examiner les incidences sur le budget-programme de tout projet de résolution ou de décision avant que l'Assemblée générale ne se prononce dessus. Conformément à la pratique antérieure, le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les vues exprimées par le CCQAB en ce qui concerne l'utilisation de l'expression « dans la limite des ressources disponibles », comme indiqué dans le document A/54/7. En conséquence, l'utilisation de cette expression dans les projets de résolution et de décision doit être évitée.

Au cours de la phase de prise de décision, les travaux de la Commission s'appuieront sur les documents officiels que fera paraître le Secrétariat avec le texte des projets de résolution et de décision sur lesquelles des mesures seront prises chaque jour. Ces documents officiels seront révisés par le Secrétariat sur une base quotidienne aux fins de l'actualisation des projets prêts à être examinés à chacune des séances restantes. À cet égard, je propose que la Commission maintienne la procédure qu'elle a suivie les années précédentes, selon laquelle les projets de résolution et de décision sont regroupés sous les différents groupes de questions que j'ai cités tout à l'heure. Au cours de la phase de prise de décision, également, un projet de programme de travail provisoire et de calendrier pour l'année prochaine, qui sera publié sous la cote A/C.1/70/CRP.5, sera distribué pour examen par la Commission et suite à donner. De plus amples informations seront fournies en temps utile, sous la forme d'une note élaborée par le Secrétariat au sujet des règles de base traditionnelles de prise de

décisions sur les projets de résolution et de décision; elles seront mises à disposition sur QuickFirst.

Les documents dont la Commission est saisie à la présente session, y compris ceux qui sont déjà parus ou à paraître, sont énumérés dans le document d'information A/C.1/70/INF/1. L'un des prochains documents à paraître est la liste des participants, qui sera publiée sous la cote A/C.1/70/INF/2. À cet égard, les délégations sont priées de soumettre les noms de leurs membres respectifs au Secrétariat dès que possible, et au plus tard le mercredi 14 octobre à 18 heures. Les noms des participants présentés après cette date feront l'objet d'un additif publié après la conclusion des travaux de la Commission. Le Département de l'information publiera des communiqués de presse couvrant quotidiennement les travaux de la Première Commission, qui seront affichés sur le site Web des Nations Unies quelques heures après chaque séance.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent intervenir à ce stade pour formuler des observations ou des questions sur les informations que je viens de fournir en ce qui concerne l'organisation des travaux de la Commission pour la présente session.

M. Hashmi (Pakistan) (*parle en anglais*) : À ce stade, je voulais juste demander des éclaircissements. Vous avez dit tout à l'heure, Monsieur le Président, qu'il y aurait des débats thématiques sur un certain nombre de groupes de questions, puis vous avez dit qu'il y aurait des réunions-débats au titre de certains groupes thématiques. Pourriez-vous nous indiquer au titre de quel groupe de questions les intervenants prendront la parole avant le débat thématique? Par ailleurs, j'aurai un commentaire à formuler un peu plus tard.

Le Président (*parle en anglais*) : La deuxième version que j'ai lue à haute voix était la bonne. Je répète que durant la partie consacrée aux questions thématiques, la Commission entendra des intervenants dans le cadre du groupe de questions 5 sur le désarmement et la sécurité au niveau régional et du groupe de questions 7 sur le mécanisme pour le désarmement.

M. Robotjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais savoir si pour l'heure nous sommes en train d'examiner les deux documents en même temps, à savoir A/C.1/70/CRP.1 et A/C.1/70/CRP.2, ou si le document A/C.1/70/CRP.2 sera examiné séparément? Merci de bien vouloir fournir des précisions à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Pour être parfaitement clair, nous sommes actuellement en train d'examiner le document A/C.1/70/CRP.1. Ensuite, et de manière séparée, nous nous pencherons sur le document A/C.1/70/CRP.2.

M. Hashmi (Pakistan) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne le groupe de questions 1, sur les armes nucléaires, il est prévu que le Président du Groupe d'experts gouvernementaux fasse un exposé. Ma délégation considère que la pratique, jusqu'à présent, a été, en particulier s'agissant de ce groupe de questions, qu'aucun intervenant ne prend la parole avant les déclarations des membres.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que nous n'avons pas eu l'occasion de discuter de cette question en détail. Je crois comprendre que le Président a consulté divers groupes régionaux, mais le calendrier de ces consultations est tombé à une mauvaise période pour toutes les délégations, puisque nous étions en train de préparer les visites de haut niveau. En tout état de cause, le calendrier indicatif qui a été distribué après ces consultations avec les groupes régionaux ne mentionnait pas cette information. Aussi ne voyons-nous aucune raison qu'au titre du groupe de questions 1, Armes nucléaires, le Président d'un groupe d'experts donné présente une introduction.

Le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux en question a été publié, comme le prévoyait la résolution de l'Assemblée générale. Aucune disposition ne prévoit que le Président de ce groupe d'experts présente le rapport. Par conséquent, nous ne voyons pas l'utilité d'une telle présentation et proposons que le groupe de questions 1 soit entièrement consacré aux interventions et déclarations des États Membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais être bien compris. Nous sommes pour le moment en train d'examiner le document A/C.1/70/CRP.1. L'observation que vient de formuler le représentant du Pakistan concerne le document A/C.1/70/CRP.2. Je lui suggère donc de soulever de nouveau la question lorsque nous examinerons ce document.

Puis-je considérer que la Commission souhaite procéder conformément au programme de travail et au calendrier provisoires qui figurent dans le document A/C.1/70/CRP.1?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de passer au document A/C.1/70/CRP.2, qui a été publié le 18 septembre après que les membres du Bureau ont donné leur accord tacite, je signale que, comme le précise le calendrier indicatif, il a été proposé d'organiser une table ronde supplémentaire au titre du groupe de questions 1, Armes nucléaires, avec la participation du Président de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, d'un représentant de l'Initiative humanitaire et du Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Les États Membres ont ensuite été invités à communiquer leur avis sur cette proposition aux membres du Bureau. Bien que plusieurs délégations aient fait part de leur assentiment, il n'y a pas eu de consensus sur la table ronde qu'il était proposé d'ajouter, puisque d'autres délégations s'y sont dites opposées. Étant donné que le calendrier indicatif porte fondamentalement sur le déroulement des travaux de la Commission, il est important de tout mettre en œuvre pour qu'il y ait consensus. J'ai donc entrepris de nouvelles consultations avec les parties concernées, sans toutefois parvenir à ce que la proposition recueille le consensus.

Par conséquent, je propose que nous nous tenions au calendrier indicatif tel qu'il figure dans le document A/C.1/70/CRP.2. Puis-je considérer que la Commission souhaite procéder conformément au calendrier indicatif des débats thématiques qui figure dans le document A/C.1/70/CRP.2?

M. Luque Márquez (Équateur) (*parle en espagnol*) : J'aurai l'occasion de le redire durant le débat général, mais je voudrais d'ores et déjà vous faire part de notre appui, Monsieur le Président, ainsi qu'au Bureau de la Commission.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 33 membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC). Comme la Commission le sait, tous les États membres de la CELAC sont parties au Traité de Tlatelolco, qui a porté création de la zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, et membres de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL). Nous estimons que

les discussions interactives durant la session de la Commission donnent l'occasion à l'ensemble des États Membres d'échanger des vues avec les intervenants, notamment sur les questions d'actualité, et ne sont pas limitées à la simple présentation de rapports.

C'est pourquoi, durant les consultations que le Président a aimablement tenues avec notre groupe régional, le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, nous avons demandé à ce que le Secrétaire général de l'OPANAL participe à l'une de ces discussions. Les États membres de la CELAC réitèrent leur demande aujourd'hui à la présente séance d'organisation. Nous pensons que la participation de l'OPANAL à la table ronde qui correspond le plus à son domaine de compétence permettra à la discussion d'aborder des questions d'actualité qui présentent un grand intérêt.

Sur un autre sujet, nous voudrions également exprimer notre appui à la proposition visant à ajouter une table ronde au titre du groupe de questions 1, Armes nucléaires, à laquelle participerait un représentant de l'Initiative humanitaire.

M. Hashmi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Selon notre interprétation, le calendrier indicatif est un arrangement officieux destiné à faciliter les travaux de la Commission et qu'en tant que tel, il n'a rien d'officiel. Il fait partie de la pratique établie, mais pour ce qui est des débats thématiques et groupes de questions, ma délégation considère cette pratique, suivie depuis plusieurs années maintenant, comme un arrangement souple destiné là encore à permettre un semblant d'interaction et un débat plus en profondeur sur certaines questions particulières. De l'avis de ma délégation, en ce qui concerne les différents groupes de questions, qu'il s'agisse des armes nucléaires ou de toutes les autres questions, la règle fondamentale est que cela permet aux États Membres de donner leurs points de vue.

La façon d'envisager les tables rondes varie d'une session à l'autre et la pratique en la matière n'est pas inscrite dans le marbre. Autant que ma délégation s'en souvienne, aucune table ronde n'a été organisée dans le passé sur le groupe de questions 1, Armes nucléaires, et nous nous attendons à ce qu'il continue d'en être ainsi. Pour ce qui est de la proposition figurant entre parenthèses au sujet du groupe de questions 1, Armes nucléaires, comme nous l'avons déjà dit, le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux en question a déjà été présenté et est à la disposition de tous les États

Membres. Il a donc été examiné ainsi que le prévoyaient les dispositions de la résolution de l'Assemblée générale. Nous ne voyons par conséquent aucune utilité à ce que le Président de ce groupe d'experts fasse une nouvelle fois l'introduction du rapport.

C'est pourquoi nous ne souscrivons pas à la proposition consistant à ce qu'un membre présente le groupe thématique sur les armes nucléaires. Les États Membres ont – et doivent conserver – le droit de s'exprimer et d'expliquer leurs points de vue. S'ils décident de se référer à un groupe d'experts gouvernementaux donné, nous devons respecter ce choix, mais nous ne voyons pas pourquoi n'importe quel président d'un groupe d'experts gouvernementaux donné devrait venir présenter ce rapport une nouvelle fois.

M. Robotjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Le programme de travail et le calendrier de la Première Commission, A/C.1/70/CRP.1, que nous venons d'adopter, contiennent une disposition intitulée :

« Débat thématique sur des questions précises et présentation et examen de tous les projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour, notamment : a) Dialogue avec le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement et d'autres hauts fonctionnaires chargés des questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement [et] b) Tables rondes et échanges avec des experts indépendants ».

En conséquence, le programme de travail nous habilite à inviter de hauts responsables dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, à mettre en place des tables rondes – non pas une seule, mais plusieurs – et à procéder à des échanges avec des experts indépendants. La Commission peut donc inviter des experts indépendants et de hauts responsables dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, sur la demande et à la lumière des vues des États Membres.

Conformément à la pratique établie, la Commission a généralement mis en place ces tables rondes et invité des experts indépendants en tenant compte des faits survenus dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement au cours de l'année précédente. Dans le calendrier indicatif proposé par le Président dans le cadre du débat thématique sur le groupe 1, « armes nucléaires », il n'y a qu'une seule

question, à savoir l'exposé du Président du Groupe d'experts gouvernementaux sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous savons que c'est là un fait nouveau, survenu dans ce domaine depuis l'année dernière et qui doit donc être examiné. Mais il y a eu d'autres faits qui, selon nous, doivent être examinés eux aussi, et les membres de la Commission doivent être autorisés à inviter des experts indépendants et de hauts responsables capables d'examiner ces faits et de leur en parler.

Je me réfère en particulier à la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, tenue à Vienne et à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015, qui ont toutes deux eu lieu l'année dernière. Nous pensons que des représentants, le Président de la Conférence d'examen du TNP et un représentant de l'Initiative humanitaire devraient être invités, de même que le Président du Groupe d'experts gouvernementaux sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Ils devraient tous faire partie d'une table ronde sur le groupe 1, « armes nucléaires ».

Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre exposé sur les consultations que vous avez tenues sur cette proposition. Mais, ici à l'Assemblée générale, nous sommes d'avis que tout doit être fait dans la transparence pour l'ensemble des États Membres. C'est pourquoi je propose d'apporter une modification à votre calendrier indicatif afin de structurer un débat sur un thème précis, qui figure dans le document A/C.1/70/CRP.2, au titre du groupe 1 sur les armes nucléaires, sous la forme d'un texte additionnel qui se lirait comme suit :

« Premièrement, une table ronde avec la participation du Président de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015; deuxièmement, un représentant du groupe « Initiative humanitaire »; et troisièmement, le Président du Groupe d'experts gouvernementaux sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles ».

Telle est notre proposition pour une modification officielle au projet de calendrier indicatif du Président.

Dans ce contexte, je tiens également à rappeler que ma délégation appuie la proposition du représentant de l'Équateur, qui a pris la parole au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Davison (Canada) (*parle en anglais*) : Comme c'est la première fois que je prends la parole, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence, et à vous assurer du plein appui de notre délégation au cours de ces séances.

Je voudrais aborder spécifiquement la question de l'exposé proposé par le Président du Groupe d'experts gouvernementaux sur le traité d'interdiction des matières fissiles et dire que, à notre connaissance, il est de pratique courante pour les présidents des groupes d'experts gouvernementaux de faire rapport sur les travaux de leur groupe, et que, en l'occurrence, l'avantage est que cette exposé serait interactif et le Président du Groupe d'experts aurait ainsi la possibilité de répondre aux questions des membres de la Première Commission. C'est pourquoi nous appuyons sans réserve le maintien de l'ordre du jour dans sa forme actuelle.

M. Gallhofer (Autriche) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence. Nous nous réjouissons également de travailler avec vous. Je vais essayer d'être bref.

Premièrement, nous appuyons la proposition du représentant de l'Équateur, qui a pris la parole, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, en faveur de l'inscription de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes; nous pensons qu'il s'agit d'une très bonne initiative. Deuxièmement, et je vais pouvoir être bref grâce à la très éloquente intervention de mon collègue de la République islamique d'Iran, nous pensons que sa proposition est très bonne et tout à fait opportune, compte tenu des faits nouveaux survenus au cours de l'année écoulée. C'est pourquoi nous appuyons sans réserve l'ajout de la modification proposée.

M^{me} Guitton (France) : Dans la mesure où c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser toutes nos félicitations et tous nos vœux de plein succès dans la conduite de vos travaux et de vous assurer de notre plein soutien dans l'ensemble de vos efforts.

Je souhaite soutenir la proposition présentée dans le document A/C.1/70/CRP.2 pour deux raisons. La première est que l'ensemble des éléments reflète les différents mandats de l'Assemblée générale des Nations Unies et répond à la pratique constante de présentation des différents groupes d'experts gouvernementaux dans le cadre des panels réunis pour les différents

groupes de questions. Dans ces conditions, il me paraît effectivement essentiel, comme cela a été souligné par le représentant du Canada auparavant, que la présidence du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations relativement à un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires puisse bien s'exprimer.

Par ailleurs, il me paraît contestable de pouvoir offrir la parole à un représentant pour traiter des questions de conséquences humanitaires. Sur ce sujet, aucun mandat de l'Assemblée générale n'a été directement approuvé. Dans ces conditions, je suggère de s'en tenir au programme que vous avez présenté, Monsieur le Président, et de s'efforcer de s'attacher à un consensus sur cette proposition.

M. Adejola (Nigéria) (*parle en anglais*) : J'aimerais juste joindre ma voix à ceux qui appuient l'idée proposée par le représentant de l'Iran. Nous l'avons inscrite à nos travaux au sein du Groupe des États d'Afrique et sommes parvenus à la conclusion que nous la soutiendrions. Nous voudrions donc que les questions humanitaires fassent l'objet d'un débat.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le reste du Bureau, de votre élection à la présente session. Vous pouvez compter sur tout l'appui de la délégation des États-Unis.

Il me semble que la façon la plus pragmatique de procéder serait d'épouser la proposition qui nous a été présentée ce matin dans le document A/C.1/70/CRP.2. En l'occurrence, je crois comprendre, puisqu'il se trouve que je viens de Washington, que la proposition a été passée au crible par les États Membres depuis maintenant plusieurs jours dans le cadre de consultations du Bureau. Je sais que notre Mission ici à New York a suivi le processus de très près tandis qu'à Washington, nous avons reçu des comptes rendus sur la façon dont les consultations prenaient tournure.

Je pense que le processus a été relativement ouvert et simple, et en l'absence de consensus sur une modification des textes dont nous sommes saisis, sachant que le débat général et les travaux de la Commission commencent demain, je ne suis pas sûr qu'il soit judicieux de tout chambouler, si je puis dire, à la dernière minute et de détricoter la proposition à mon sens équilibrée dont nous sommes saisis, qui permettra d'examiner toutes les questions et de tenir compte des différentes priorités des États Membres dans ce

qui sera, j'en suis sûr, une plongée en eaux profondes durant les discussions du débat thématique. Du point de vue de la délégation des États-Unis, par conséquent, les propositions dont nous sommes saisis dans le document A/C.1/70/CRP.2 constituent la solution la plus efficace et la plus efficiente.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai quelques observations à faire. Premièrement, je tiens à préciser que je n'ai reçu aucun commentaire négatif sur la proposition du représentant de l'Équateur concernant le Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Deuxièmement, s'agissant, plus généralement, du document A/C.1/70/CRP.2, en particulier du groupe de questions relatives aux armes nucléaires, je constate qu'il n'y a pas pour le moment de consensus et je proposerais de poursuivre les consultations dans l'espoir de parvenir à un accord et d'adopter le document A/C.1/70/CRP.2 par consensus dans la semaine. À cette fin, nous tiendrons demain après-midi à 15 heures des consultations afin de nous efforcer de trouver un consensus. Le lieu en sera communiqué par le Secrétariat.

Afin d'utiliser au mieux le temps et les services mis à la disposition de la Première Commission, je compte commencer nos séances ponctuellement à 10 heures et 15 heures et les terminer à 13 heures et 18 heures respectivement. J'espère pouvoir compter sur l'appui et la coopération des délégations à cet égard. Avant de lever la séance, j'aimerais une fois de plus appeler l'attention de la Commission sur le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Élection des bureaux des grandes commissions » ainsi que sur l'article 99 a) du Règlement intérieur de l'Assemblée, qui se lit comme suit :

« Toutes les grandes commissions élisent un président trois mois au moins avant l'ouverture de la session. L'élection des autres membres du Bureau prévue à l'article 103 a lieu au plus tard avant la fin de la première semaine de la session. »

À cet égard, l'Assemblée générale, dans sa décision 68/505 du 1^{er} octobre 2013, a adopté une disposition transitoire concernant la répartition des présidences des grandes commissions de l'Assemblée générale pour les cinq sessions suivantes, dont les sessions de 2014 et de 2015, comme nous avons déjà pu le voir. Conformément à cette décision, le président ou la présidente de la Première Commission sera issu/e du Groupe des États d'Afrique pour la soixante et onzième session de l'Assemblée, en 2016; du Groupe des États

d'Asie et du Pacifique pour la soixante-douzième session, en 2017; et du Groupe des États d'Europe orientale pour la soixante-treizième session, en 2018.

En outre, l'Assemblée, dans sa résolution 69/321 du 11 septembre 2015, a engagé les grandes commissions à tenir l'élection de leurs bureaux trois mois au moins avant l'ouverture de la session, et de préférence jusqu'à six mois avant chaque début de session, et a appelé les groupes régionaux à procéder aux nominations y afférentes en temps voulu et conformément aux dispositions transitoires adoptées à l'Assemblée générale et figurant dans la décision 68/505.

Eu égard à ces décisions, je proposerai que la Première Commission examine cette question durant la reprise de la soixante-dixième session en 2016. Si je n'entends pas d'objection, puis-je considérer que la Commission souhaite procéder ainsi?

Il en est ainsi décidé.

M. Luque Márquez (Équateur) (*parle en espagnol*) : À titre national, je voudrais tout d'abord exprimer la satisfaction de ma délégation face à l'occasion qui nous est ainsi donnée de poursuivre les consultations sur la composition des groupes et sur la façon dont nous voulons que se déroulent les débats thématiques. Comme chacun le sait, la main invisible du marché n'existe pas, et il ne devrait pas davantage y avoir de main invisible des traditions, dont on ne sait à quand elles remontent, et que nul, apparemment, ne peut changer. Il importe que nous, les États, nous nous réappropriions ce que nous faisons ici.

Nous savons tous, par exemple, que selon le règlement, pour ouvrir une séance, il faut le *quorum*, mais que les États Membres eux-mêmes ont décidé qu'il n'y avait plus vraiment besoin d'un nombre précis de représentants pour qu'une séance commence. Par conséquent, nous avons supprimé cette disposition dans la pratique. De la même manière, les États peuvent décider comment gérer les tables rondes, dans le respect des règles de l'Assemblée générale.

Cela étant dit, nous sommes naturellement disposés à participer aux consultations que vous allez convoquer demain après-midi, Monsieur le Président. Il aurait peut-être été judicieux de consacrer le reste de la matinée à cette question, dans la mesure où je crois comprendre que nous disposons de la salle y compris pour tenir immédiatement des consultations. Mais bien sûr, la décision vous appartient, Monsieur le Président. Dans tous les cas, nous avons une requête concrète qui

s'adresse davantage au secrétariat qu'à vous-même, à savoir que les consultations de demain se tiennent dans une salle de réunion appropriée. Bien souvent, ces consultations sont organisées dans une des salles de conférence désignées par une lettre, qui sont de petite taille et de très faible capacité, avec un nombre de sièges insuffisant. En outre, les consultations doivent être les plus transparentes possibles. Cela veut dire que, dans la mesure du possible, tous les États qui le veulent doivent pouvoir y participer, même s'ils sont 193. C'est pourquoi je demande que pour les consultations de demain nous disposions d'une salle qui puisse accueillir tous ceux qui voudront y participer, même s'ils ne seront probablement pas 193.

Le Président (*parle en anglais*) : Il a été pris dûment note des observations du représentant de l'Équateur concernant la taille de la salle de consultation.

J'appelle maintenant l'attention de la Commission sur le document A/C.1/70/INF/4, où sont reproduites les dispositions pertinentes de la résolution 69/321 de l'Assemblée générale sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, telles que mises en relief dans le premier rapport du Bureau pour la soixante-dixième session (A/70/250), que l'Assemblée a examiné à sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2015. Au paragraphe 19 de la résolution, l'Assemblée générale

« [p]rie chacune des grandes commissions d'approfondir la réflexion sur ses méthodes de travail au début de chaque session, et invite à cet égard leurs présidents à informer le Groupe de travail spécial, pendant la soixante-dixième session, des meilleures pratiques et enseignements tirés de l'expérience, afin d'améliorer au besoin ces méthodes de travail ».

Compte tenu de cela, comme je l'ai indiqué dans la lettre adressée aux délégations, j'invite tous les États Membres à faire part de leurs vues et de leurs analyses sur les méthodes de travail de la Commission durant la session. Nous avons déjà fait des débuts prometteurs avec les consultations que nous avons tenues avec les groupes régionaux et politiques en septembre, et tous les

avis et commentaires des délégations sont les bienvenus à tout moment.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaiteraient faire des observations ou poser des questions sur ce point.

M. Hashmi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je n'ai que deux commentaires à ce stade. En ce qui concerne la question de la revitalisation et de la rationalisation des méthodes de travail des différentes commissions, nous avons déjà pris, pour ce qui est de la Première Commission, diverses mesures pour rationaliser et améliorer nos méthodes de travail, mais sans toutefois faire beaucoup de progrès.

De l'avis de ma délégation, l'objectif fondamental est bien d'améliorer l'efficacité de la Commission, mais quand on essaie d'évaluer les indicateurs de succès à l'aune de cet objectif, les résultats ne sont guère encourageants. Il y a 10 ans, nous avons introduit les groupes de questions dans le but d'avoir des échanges plus interactifs et des discours plus ciblés. Mais le résultat, c'est que nous avons plus de discours pour chaque groupe de questions et que le problème de temps demeure. Paradoxalement, au fil du temps, on constate que nous passons toujours plus de temps à tenir des débats, que ce soit dans le cadre du débat général ou des différents groupes de questions. S'il y a peut-être eu des progrès en termes de rendement, la question de l'efficacité de la Commission reste pleinement ouverte.

Je voulais juste faire ce commentaire à ce stade. Nous espérons avoir plus de temps pour discuter et débattre de cette question très importante quand vous le jugerez bon, Monsieur le Président, que ce soit au début, au milieu ou à la fin de notre session.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à son programme de travail et à son calendrier, la Commission se réunira de nouveau demain matin à 10 heures précises dans cette même salle de conférence, afin d'entamer ses travaux de fond par le débat général. J'espère travailler en coopération étroite avec toutes les délégations au cours des prochaines semaines.

La séance est levée à 11 heures.